

Résultat des permutations : une catastrophe (malheureusement) prévisible

Sur 16 330 demandes de changements de département en 2015, seules 3 539 ont obtenu satisfaction, soit un taux de 21,67 % (23,09 % l'an passé). Le taux de satisfaction des rapprochements de conjoints est d'environ 40 % cette année. Cela signifie que, dans l'Education nationale, plus de la moitié des collègues en rapprochement de conjoint sont encore séparés.

Quelles conséquences pour des milliers de collègues ?

Des milliers de collègues se demandent – alors qu'ils souhaitent muter depuis quatre ans et n'ont toujours pas obtenu leur permutation – comment ils vont pouvoir rejoindre leur famille. Certaines demandes de permutations d'un département vers un autre n'ont eu aucune satisfaction depuis plus de 6 ans. Quel espoir les collègues peuvent-ils encore avoir ? Le SNUDI-FO revendique le droit à mutation pour tous, et notamment pour les mutations légales (handicap, rapprochement de conjoints...). Il portera cette revendication à tous les niveaux, nationaux et départementaux.

Comment expliquer cette dégradation d'année en année ?

Une seule réponse : l'austérité budgétaire exprimée par le Pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'euros d'économies à réaliser car, pour résoudre ce problème qui s'amplifie d'année en année, il n'existe qu'une solution : le recrutement massif de fonctionnaires stagiaires.

Or, malgré les effets d'annonce, on constate que le compte n'y est pas... les classes sont de plus en plus surchargées, le remplacement se réduit comme peau de chagrin, le RASED est exsangue, les conditions de travail se dégradent d'année en année, avec un coup d'accélérateur sans précédent avec la mise en place des rythmes scolaires.

Ce problème de permutations de plus en plus difficiles à obtenir ne peut pas être dissocié des autres problèmes de l'Education nationale.

Avec un tel résultat aux permutations, nul doute que la phase des exeat-ineat (que nous invitons tous les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction à demander) va également être très réduite au vu de l'expérience des années précédentes.

Comme tous les ans, le SNUDI-FO demandera à ce que les 13 collègues en situation de handicap qui n'ont pas obtenu satisfaction puissent obtenir leur changement de département. Comme tous les ans, le SNUDI-FO demandera à ce que les collègues séparés ne vivent plus cette situation, a fortiori ceux qui le sont depuis plus de 4 ans (160). Comme tous les ans, le SNUDI-FO demandera que le Ministère, comme il le fait depuis deux ans, impose des exeat-ineat en nombre conséquent aux départements.

**Pour la défense de notre statut, notamment le respect du droit à mutation
(article 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984)**